Élus à la CAD Nationale PNT CETE

REUNION DE LA CAD PREPARATOIRE A LA CAD DU 19 JUIN 2012 :

COMPTE RENDU

Avertissement : à ce stade de la procédure, nous ne pouvons vous communiquer aucune information sur les dossiers examinés. Nous nous limitons à vous informer de manière générale sur les points discutés, en complément des éléments d'analyse qui ont été intégrés tout au long de la discussion

A PROPOS DU GVT :

En plus du constat (voir notre analyse), nous avons fait remarqué que la rédaction de la note du 4 avril dernier portant sur le GVT et les promotions avec changement de catégorie Fonction Publique n'était adaptée à la situation. Nous avons, notamment, souligné l'inadéquation du terme « avancements automatiques » alors que peu d'agents sont concernés par cette mesure (agents classés à un échelon inférieur au 4ème)..

Aussi, avons nous insisté sur la nécessité de considérer la totalité des points sans tenir compte de la répartition proposée, soit un total de 2729 points.

A PROPOS DES REGLES DE GESTION :

En complément des éléments de notre analyse, nous avons insisté sur la nécessité de faire une relecture des règles de gestion pour tenir compte de la modification de la population concernée par cette nouvelle CAD nationale. Si nous pouvons admettre la nécessité d'une harmonisation entre les propositions formulées par l'ensemble des services, il nous semble nécessaire de moduler ces règles dans une phase transitoire. En effet, nous avons constaté de très grandes disparités, notamment, entre les durées dans l'échelon entre « promotions » et « avancements » (les promotions se faisant à un rythme plus rapide que les avancements).

Par ailleurs, il s'est avéré très difficile de faire coïncider deux règles de gestion : date d'avancement au 1er janvier ou au 1er juillet, avec celle de la durée dans l'échelon de 3 ans, 2 ans 6 mois ou 2 ans. L'exercice a conduit, en respectant plutôt la règle du calendrier « 1er janvier –1er juillet », à modifier celle de la durée dans l'échelon en y intégrant des durées intermédIaires.

En conclusion de l'exercice, il semble évident que nous aurons besoin d'un peu de temps pour que soient atténuées, puis disparaissent, les cultures locales, propres à chaque CETE, pour permettre d'appliquer les règles communes. Sur ce point, il est indispensable, pendant cette période transitoire, que soient examinées avec bienveillance les propositions provenant de CETE, pour que soient pris en compte les parcours personnels et les justifications d'avancements relativement rapides (qualifiés de rythmes élevés, rapprochés) comme, par exemple, ceux accordés à des agents dont la promotion à une catégorie Fonction Publique supérieure est impossible, faute de postes disponibles ou de refus des directions locales de « gager » plusieurs postes de catégorie C ou B pour obtenir 1 seul poste dans la catégorie supérieure (position que l'on peut comprendre dans une période ou la réduction des effectifs rend plus difficile encore le maintien de certaines unités. .

EN RESUME :

Les 155 propositions formulées par les services ont été examinées. Certaines d'entre elles ne feront l'objet que d'un rappel en CAD, pour validation. D'autres seront ré-examinées et feront l'objet d'une nouvelle discussion, ou d'une présentation d'éléments nouveaux à fournir d'ici à la date de la CAD (19 juin prochain).

Pour ce qui concerne les propositions d'avancement, certaines propositions ont été modifiées pour tenir compte du souci d'harmonisation (modification de la date d'avancement).

Nous avons également demandé que l'administration vérifie les dates de départ en retraite des agents proposés (connues ou à confirmer) afin d'éviter qu'une proposition soit maintenue pour des agents partis en retraite au 1er janvier…

Il sera aussi nécessaire pour les services d'améliorer la qualité des dossiers présentés afin d'en faciliter l'examen (meilleur affichage du positionnement hiérarchique ou fonctionnel, meilleure mise en valeur des agents proposés, vérifier l'adéquation entre la fiche de poste, la position réelle des agents et l'organigramme du service, meilleure présentation de l'historique de la carrière…).

Enfin, nous proposons à ceux des agents qui n'auraient fait l'objet d'aucune proposition qui, s'ils l'estiment justifié, de se rapprocher au plus vite de leur service pour que soit transmis, rapidement, au service gestionnaire (MGS3), un dossier les concernant.

A l'issue de la CAD du 19 juin, nous vous en communiquerons bien évidemment le résultat et vous indiquerons quelques règles qui président à l'examen de chaque dossier et motivent l'avis de l'administration.

Les élus CGT à la CAD qui ont participé à cette réunion :

Elisabeth SEIGNEUR,
Monique BES,
Mireille LEMARET,
Thierry LE CORRE
Et Fabrice LE MAOU.

Ps / Notre note d'analyse a été remise à l'administration